



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite Municipalité



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2022 ET DU PROGRAMME DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS POUR 2022, 2023 ET 2024

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ par le soussigné, greffier-trésorier de la susdite Municipalité :

Que lors d'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité, séance convoquée exclusivement pour l'étude du **budget** et du **programme des dépenses d'immobilisations** et qui sera tenue le mardi **25 janvier 2022 à 20 h** par vidéoconférence, les membres de ce conseil :

- prendront en considération la **documentation des prévisions budgétaires** préparée pour la prochaine année financière ainsi que le **programme des dépenses d'immobilisations** pour les années 2022, 2023 et 2024;
- adopteront, s'il y a lieu, le **budget** pour l'année 2022 et le **programme des dépenses d'immobilisations** pour les années 2022, 2023 et 2024.

Donné à Saint-Félix-de-Valois, ce onzième jour du mois de janvier deux mille vingt-deux.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie et sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 13 h et 15 h, le onzième jour du mois de janvier deux mille vingt-deux.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce onzième jour du mois de janvier deux mille vingt-deux.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier